

# **REGLEMENT DE L'OPERATION :**

## **« QUIZ COUPS DE CŒUR DE TEHEIURA »**

### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société ATLASFORMEN, SAS, au capital de 1.659.866 €, enregistrée auprès du R.C.S. de Paris sous le numéro B 449 149 038, dont le siège social est situé au 87 - 89 rue La Boétie – 75008 PARIS - FRANCE (ci-après dénommée « Atlasformen » ou « la Société Organisatrice »), organise une opération du 10 Juin 2021 au 04 Juillet 2021. L'opération est intitulée : « Quiz Coups de cœur de Teheiura », ci-après dénommée le « Jeu-concours » ou le « Jeu ». Cette opération est accessible via la page : <https://www.atlasformen.fr/about/quiz.aspx>.

### **Article 2 : Conditions de participation**

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure à la date de la participation et résidant en France (Corse Incluse) et en Belgique, cliente ou non auprès d'Atlas For Men qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web <https://www.atlasformen.fr/about/quiz.aspx>.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel des Organismes, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la politique de confidentialité des données personnelles suivies par la Société Organisatrice ainsi que des lois et règlements applicables au Jeu en vigueur en France. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Une seule participation par foyer sera acceptée (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

### **Article 3 – Modalités de participation**

Le Jeu-concours se déroule via un quiz en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.atlasformen.fr/about/quiz.aspx>.

Tout participant est invité à répondre aux 5 questions du quiz et à valider sa participation en remplissant et en validant le formulaire.

Tout participant ne peut jouer qu'une seule fois en remplissant son formulaire. Le fait de participer implique l'acceptation des conditions du règlement ci-décrites.

Le prix n'est en aucun cas cessible : il sera attribué à la personne qui aura rempli les informations du formulaire.

Pour jouer :

- Le participant se rend sur le site <https://www.atlasformen.fr/> et prend connaissance du règlement.
- Le participant accède à un quiz composé de 5 questions et indique ses réponses.
- Le candidat doit indiquer sa civilité, son nom, son prénom, son adresse email, lui permettant de découvrir son résultat et valider son inscription au tirage au sort
- Le gagnant peut ensuite augmenter ses chances de gagner en partageant son résultat au quiz sur Facebook (en cliquant sur le bouton « partager »). Son nom apparaîtra deux fois dans la liste des participants pour le tirage au sort.

#### **Article 4 – Gagnant & prix**

Il y aura 10 gagnants au jeu-concours. Neuf d'entre eux recevront une tenue complète Atlas For Men. Un seul gagnant recevra sa tenue complète Atlas For Men, le livre « Aventurier dans l'âme » dédié par Teheiuira et une micro-aventure sur-mesure en France comprenant une sortie en kayak de 2h avec Teheiuira ou un déjeuner au foodtruck de Teheiuira (au choix).

Les gagnants seront désignés par tirage au sort comme suit :

- Un tirage au sort de tous les participants du jeu-concours pour déterminer les 9 gagnants qui remportent une tenue complète Atlas for Men.
- Puis un tirage au sort de tous les participants du jeu-concours (excepté les personnes déjà gagnantes) pour déterminer celui ou celle qui remportera la tenue complète, le livre dédié et l'aventure sur mesure.

Le tirage au sort sera effectué en présence d'un huissier de la SELARL ACTAY Carolle YANA & Kévin MIMOUN Huissier de Justice Associé, à Paris, 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS, entre le 05 Juillet 2021 et le 08 Juillet 2021.

Les gagnants seront informés par e-mail entre le 8 et 15 juillet 2021. Si ceux-ci ne se manifestent pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de leur lot, chacun des gagnants autorise la Société Organisatrice à utiliser leur prénom ou pseudo et leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire et/ou promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce

d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

#### **Article 5 : Nullité du formulaire de participation**

Tout formulaire incorrectement rempli, ainsi que tout formulaire ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent règlement sera réputé nul.

#### **Article 6 – Dotations et acheminement des lots**

Le lot par gagnant se compose d'une tenue Atlas for Men d'une valeur maximale de 200 euros (prix tarif).

Un seul participant gagnera l'aventure sur-mesure et le livre dédié en plus de sa tenue complète.

Les tenues Atlas for Men seront composées d'une veste, d'un haut (chemise, tee-shirt ou débardeur) et d'un bas (pantalon ou bermuda), vendus et expédiés par Atlas For Men.

Atlas For Men sera en charge d'organiser, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'aventure sur-mesure et concevoir un programme d'activités de plein-air (expédition canoë, initiation à la survie en nature...) en France. L'aventure comprendra également une sortie en kayak de 2h avec Teheura ou un déjeuner au foodtruck de Teheura (au choix). La société Atlas For Men s'engage à prendre en charge le transport, la restauration ainsi que l'hébergement du gagnant pendant toute la durée de l'aventure.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des annulations, grèves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste et d'une manière générale de nos prestataires et/ou fournisseurs qui pourraient provoquer la perte d'une dotation, sa modification ou le retard de son acheminement au gagnant.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots.

## **Article 7 : Données personnelles**

Les données personnelles fournies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la loi relative à la protection des données personnelles et au Règlement Européen relatif aux données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018. Atlasformen SAS est responsable du traitement des données à caractère personnel transmises par les participants afin de les informer du déroulement du jeu concours et s'ils l'acceptent de recevoir par e-mail ou par courrier des informations de la part d'Atlas For Men et/ ou de nos partenaires. Le traitement des données personnelles est fondé sur le consentement et sur l'intérêt légitime d'Atlasformen dans le cadre de la participation au jeu.

Les informations collectées sont destinées, pour les finalités précitées, à Atlasformen, à nos prestataires et/ou à nos partenaires.

Les données personnelles des participants seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi sauf dispositions légales contraires.

Les joueurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement.

Les participants peuvent également s'opposer au traitement de leurs données personnelles et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment.

Les participants ont la possibilité de définir le sort de leurs données personnelles après leur décès.

Plus d'informations sur notre politique de données personnelles et sur l'exercice des droits, rendez-vous à cette adresse : <https://www.atlasformen.fr/about/atlas-for-men-pratique/donnees-personnelles.aspx>.

## **Article 8 : Modification**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu et la désignation des Gagnants devaient être en totalité ou partiellement reportés, modifiés ou annulés.

## **Article 9 : Dépôt du règlement**

Le règlement complet de la présente Opération est déposé auprès de la SELARL ACTAY Carolle YANA & Kévin MIMOUN Huissier de Justice Associé, à Paris, 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS. Il peut être obtenu à titre gratuit, en écrivant à la Société Organisatrice, à l'adresse suivante " ATLAS FOR MEN, Jeu-concours « Quiz Les coups de cœur de Teheiura », TSA 31103, 59713 LILLE CEDEX 9 (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent lettre 20g en vigueur sur simple demande. Le règlement sera également disponible sur le site Internet : [www.atlasformen.fr](http://www.atlasformen.fr) et ce, jusqu'au terme de l'Opération indiqué. Le règlement du Jeu sera disponible sur internet : <https://www.atlasformen.fr/about/quiz.aspx>.

Il ne sera donc répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou le déroulement de l'Opération ni sur les modalités de désignation des Gagnants, même après la clôture de l'Opération.

Des additifs ou des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le déroulement de l'Opération. Ils seront considérés comme des avenants au règlement et feront en tant que tels l'objet de dépôts complémentaires auprès des Huissiers de justice susnommés et d'une publication sur site : [www.atlasformen.fr](http://www.atlasformen.fr).

#### **Article 10 : Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la diffusion, la reproduction ou l'exploitation de tout ou partie des éléments visuels de l'Opération notamment les signes distinctifs appartenant à la Société Organisatrice (et sans que cela soit exhaustif les photos, textes, présentations, logo, enseigne, dénomination sociale, marques et dessins et modèles...) sont strictement interdites et passibles de poursuite, la participation à l'Opération ne conférant aucun droit aux participants à ce titre.

#### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Atlas For Men – Jeu Concours « Quiz Les coups de cœur de Teheiyura » 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS, au plus tard quatre vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au sein du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis auprès du tribunal compétent.